

**GROUPE DE TRAVAIL**  
**AFFECTATION DES STAGIAIRES 2009-2010 (31 mai 2010)**

**ADRESSE FSU A MONSIEUR LE RECTEUR DE L'ACADEMIE NANCY-METZ**

Une remarque préalable à cette adresse sur la démarche suivie. Monsieur le Recteur et ses services ont permis au dialogue social (et au conflit le cas échéant) de s'exprimer parce qu'ils ont accepté de donner des informations précises sur les supports stagiaires. Qu'ils en soient remerciés, même si de fait on a très peu avancé dans la négociation sur le sujet, depuis le 25 mars.

Choisir d'affecter les futurs stagiaires majoritairement sur des postes fixes libérés par des départs en retraite et par le mouvement inter, c'est faire le choix d'une gestion plus facile et s'assurer qu'ils auront bien 18 h de service à faire.

Lors des différentes audiences que nous avons obtenues, nous avons eu confirmation des modalités de travail avec l'inspection pédagogique régionale, concernant le choix de « bons supports ». Si nous sommes d'accord sur le principe, nous récusons cette démarche dans le contexte actuel. Pour nous, il s'agit seulement de donner une caution pédagogique à une situation inacceptable en soi ; d'ailleurs beaucoup de collègues se sont dits déçus face à un rôle de plus en plus dénaturé de leurs inspecteurs et nous nous en sommes ouverts au Doyen des IPR.

Nous comprenons la nécessité d'anticiper la préparation de rentrée. Il ne s'agit plus de cela ici. Le travail sur les « bons supports pédagogiques » s'est fait sans avoir validé le vivier (ne serait-ce qu'en consultant les collègues concernés eux-mêmes). Nous constatons que dans beaucoup de collèges, il n'y aura pas de conseiller pédagogique sur place et que les situations pédagogiques locales n'ont pas été affinées.

Face à la montée spontanée ou organisée par certains syndicats dont le nôtre, du refus d'accepter la fonction de « tuteur » dans les conditions actuelles, des pressions ont été exercées sur les collègues « pressentis », de façon orale ou écrite, directement par les IPR ou en passant par les chefs d'établissement et avec un vocabulaire choisi pour les « désignés », les « honorés ». Ces pressions sont déjà insupportables en soi, mais il faut sans doute les considérer de bonne guerre. Que penser alors de la mise « sur la touche » de tuteurs expérimentés, pressentis opposés au nouveau dispositif, au profit de « nouveaux » tuteurs inexpérimentés, mais sans doute plus malléables. En tout cas, on s'est bien gardé de leur expliquer à quelles responsabilités particulières ils s'engageaient l'année prochaine. Comment peut-on en effet demander à des collègues de s'engager sur des missions alors que le texte national sur l'évaluation et la validation des futurs stagiaires n'a pas été validé !!

Juste un rappel. A l'origine la validation devait reposer sur l'avis exclusif du tuteur et du chef d'établissement. Comment mettre un avis négatif alors qu'on s'en prendrait ainsi au « pauvre stagiaire » qui avait déjà bien souffert et qu'en plus étant juge et partie, on désavouerait son propre travail. La commission réunie serait sans doute encline à l'indulgence afin de démontrer que décidément cette réforme contrairement à ce que disaient tous les syndicats s'était bien déroulée pour les stagiaires. Fort heureusement il semblerait que l'avis des IPR soit réintroduit, mais il serait fondé surtout sur les deux autres avis, donc le risque demeure.

La Lorraine est la 2<sup>e</sup> académie la plus touchée en pourcentage par les suppressions de postes depuis 5 ans. Cela n'est pas assez pris en compte. Pour nous, la priorité est donc aujourd'hui le fonctionnement du mouvement intra académique 2010, d'abord permettre la meilleure réaffectation des collègues touchés par une mesure de carte scolaire, ces mesures étant toujours aussi nombreuses et dans le contexte de la décision de fermeture du collège R. Schuman à Metz à la rentrée 2010, se préoccuper des autres priorités (reconversions, cas handicap), les rapprochements de conjoints (une priorité nationale, je crois), à la stabilisation des TZR les plus anciens, et puis assurer le droit à mutation pour ceux qui osent encore s'y confronter. Or, le mouvement interacadémique et les capacités d'accueil nous ont donné du fait d'une décision ministérielle un trop grand nombre de stagiaires. Faire les affectations comme vous le proposez, reviendrait à dire que nos analyses partagées sont fausses, que vous et nous sommes trompés sur notre situation académique.

VOTRE DEMARCHE est :

- TECHNIQUEMENT la plus confortable
- POLITIQUEMENT, HUMAINEMENT et PEDAGOGIQUEMENT injustifiable

Trois priorités cela veut dire aucune priorité. Ces 3 priorités sont pour vous :

- Accueillir les futurs stagiaires le mieux (ou le moins mal) possible,
- Augmenter le % d'heures supplémentaires consommées,
- Gérer les conséquences des réductions de postes (pour les personnels concernés et les établissements).

Nous proposons à Monsieur le recteur de régler les choses dans l'ordre chronologique :

- Réinjecter les postes définitifs bloqués pour les stagiaires afin de fluidifier le mouvement, de limiter les situations à problèmes, de réduire la déstabilisation des équipes pédagogiques dans les établissements mises à mal simultanément par les suppressions de postes et les départs en retraite
- Travailler sur les BMP pouvant accueillir les stagiaires avec les IPR. Nous avons constaté que certains BMP peuvent être ouverts dans les mêmes établissements que prévus pour les postes bloqués
- Ne pas s'arc-bouter pour l'instant sur le % d'heures supplémentaires prévues, qui seront nécessairement ajustées localement.

Nous savons que cette démarche aura un impact sur les TZR et sommes prêts à en discuter.

Nous savons enfin que le travail est important pour les services. La FSU se bat, avec d'autres syndicats, pour dénoncer les sous-effectifs de plus en plus insupportables chez les personnels administratifs et les conséquences désastreuses des restructurations. Nous ne voulons pas d'un conflit avec les personnels concernés. Mais nous ne voulons pas non plus expliquer à nos collègues jeunes et moins jeunes, qu'on n'a rien essayé d'autre que cette démarche massivement condamnée, du fait d'un blocage des services.

Nous sommes prêts si cette 2<sup>e</sup> démarche est acceptée à faire notre part du travail, dans le cadre paritaire.

Nous attendons donc la réponse du Recteur, qui nous a dit dès le début, qu'il prenait lui-même en charge ce dossier des stagiaires.